

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 décembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013**

**2013 V 304** Vœu relatif au maintien du statut piétonnier des voies du bois de Vincennes pendant toute l'année.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant la Charte d'aménagement durable du bois de Vincennes, qui garantit au bois sa vocation d'espace naturel de promenade publique et d'espace de loisirs de plein air ;

Considérant que l'objectif de cette charte est "la diminution de la pression automobile qui morcelle le bois" ;

Considérant qu'à l'entrée du bois de Vincennes, depuis le milieu du mois de novembre, de nombreuses voies habituellement piétonnes ont été ouvertes à la circulation automobile pour plusieurs semaines ;

Considérant que ces voies ont été rouvertes au prétexte de spectacles de cirque à proximité, pelouse de Reuilly ;

Considérant que pas moins de quatre solutions de desserte en transports en commun existent pour cet endroit : Tram T3 neuf, navettes vélo depuis Nation, ligne 8 du métro, ligne de bus 87 renforcée ;

Considérant que le résultat de cette ouverture à la circulation entraîne comme chaque année, stationnement sauvage sur les pelouses et conflits d'usages liés à la surfréquentation ;

Considérant qu'un vœu sur le même sujet avait été déposé et adopté par le conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris, à la même époque, il y a un an ;

Sur la proposition de M. Christophe NAJDOVSKI et des éluEs du groupe Europe Ecologie Les Verts et apparentés,

Emet le vœu que :

Le Maire de Paris assure avec une meilleure efficacité la préservation du bois, en maintenant le statut piétonnier des voies du bois de Vincennes suivantes : route de la ceinture du lac Daumesnil de l'avenue Daumesnil à la route Dom Pérignon, route Dom Pérignon, route de la Plaine de l'avenue de Gravelle à la route Dom Pérignon, route de Reuilly.